



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CCAR**

**20 MARS 2023**

**ARS PACA/DOS**

# Rappel

« Tout membre, titulaire ou suppléant, susceptible d'avoir sur l'un ou plusieurs des points inscrits à l'ordre du jour un lien d'intérêts privé ou public constitutif d'un conflit d'intérêt lui interdisant de prendre part à la délibération, **en informe le président dans les meilleurs délais avant la tenue de la séance** »

## Ordre du jour :

- 1. Validation du compte rendu du CCAR de juin 2022**
- 2. Vérification des Déclarations Publiques d'Intérêt**
- 3. Présentation des travaux réalisés par le groupe technique « dot pop » du CCAR**
- 4. Echanges**
- 5. Vote sur la méthode élaborée par le GT CCAR**
- 6. Présentation ventilation 2022**

# Validation du compte rendu du CCAR du 08 juin 2022

# CCAR du 08 juin 2022

- Validation du compte rendu du CCAR du 08 juin 2022
- Publication de l'avis émis par le CCAR le 08 juin 2022

# Actualisation membres CCAR

# Changements de composition

- Usagers :
  - Départ de M ROUX, remplacé par MME LENOIR-NANCI en tant que 2e titulaire
  - Arrivée de M REY, suppléant de MME TCHIBOUDJIAN
- Fehap :
  - Départ de M ROVELLO, remplacé par M DUBOIS
- **Nouvel arrêté de composition signé par DG ARS et publié le 07/02/23 au RAA**

## D.P.I. non actualisées

Date d'édition	16/03/2023		Matrice de liens d'intérêt			
Collectif	CCAR SECTION URGENCES					
Nom	Prénom	Nom d'usage	Email Professionnel du déclarant	Date de la dernière DPI	Mission/Fonction	Qualité
RUDER	MARIE-ANNE		marie-anne.ruder@chicas-gap.fr	04/10/2021	Titulaire	FHF 5
JAMMES	DIDIER		jammes-d@chi-fsr.fr	21/09/2021	Titulaire	SUdF 1
CANU	SEBASTIEN		sebastien.canu@ch-laciotat.fr	06/10/2021	Suppléant	AMUF 2
JUIF	RACHEL	juif-arenillas	rjuifarenillas@ch-aix.fr	21/09/2021	Suppléant	FHF 1
LACOSTE	Jean		j.lacoste@ppr13.com	10/03/2022	Suppléant	FEHAP
NOIROT	Frédéric		frednoir@yahoo.fr	11/10/2021	Suppléant	SNUPH 1
VIRARD	Fanny		fvirard@ch-avignon.fr	22/09/2021	Suppléant	AMUF 1
VISINTINI	Pierre	VISINTINI	pierre.visintini@chicas-gap.fr	27/09/2021	Suppléant	FHF 5



## Article 12.2. La déclaration publique d'intérêts (DPI) pour les membres du CCAR

- «Les membres désignés ou nommés sont soumis à l'obligation d'établir une déclaration d'intérêts conformément à l'article L. 1451-1 du code de la santé publique .
  - Afin que chacun puisse s'assurer de l'absence de risques de conflits d'intérêts ou, a contrario, vérifier l'existence possible ou avérée d'un conflit d'intérêts, les membres du CCAR (titulaires et suppléants) doivent établir une télédéclaration des liens d'intérêts sur le site unique mentionné à l'article R.1451-3 du code de la santé publique et s'engagent à actualiser leur DPI dès qu'une modification intervient concernant les liens d'intérêt ou que de nouveaux liens sont noués : **<https://dpi.sante.gouv.fr/dpi-public-webapp/app/home>**
  - La déclaration est rendue publique sur le site Internet de l'agence, pendant une durée de 5 ans qui suit le mandat, sauf pour les mentions des liens de parenté prévue et les montants des sommes perçues ou des participations financières qui ne sont pas rendus publics.
  - En cas de manquement à ces dispositions par les membres du CCAR, le Directeur général de l'ARS peut mettre fin à leurs fonctions.
-

# Dotation populationnelle 2023

Présentation de la méthode issue des travaux du  
GT « dot pop »

# Missions du CCAR

La section Urgences est consultée pour avis par le Directeur Général de l'ARS sur :

- **Les objectifs de transformation de l'offre de soins et des parcours** concernant l'organisation territoriale et le recours aux structures de médecine d'urgence ayant vocation à être intégrés dans le CPOM ES / ARS ;
- **Les critères de répartition de la dotation populationnelle** régionale entre les établissements de santé au moins un mois avant l'allocation aux ES.

*(décret du 25 février 2021)*

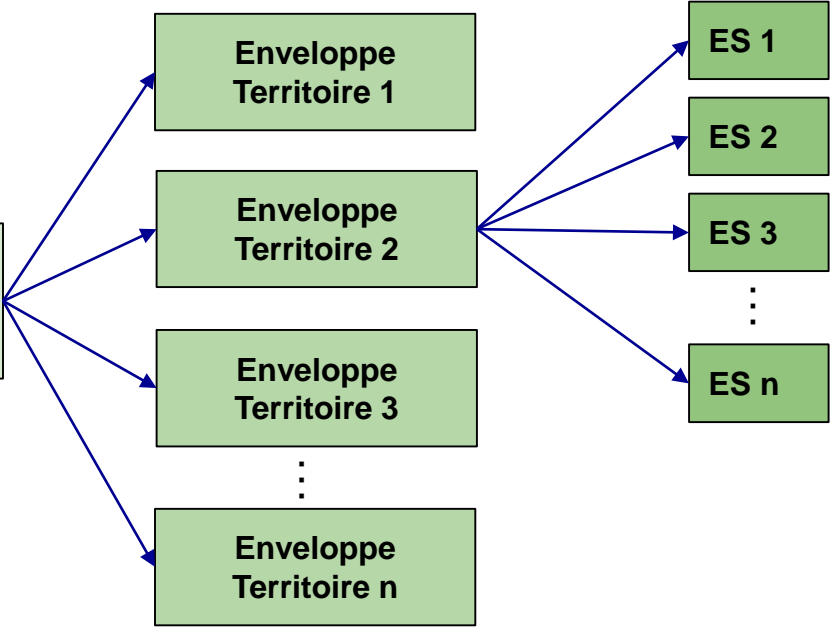
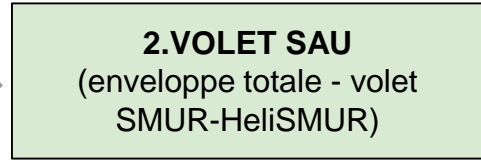
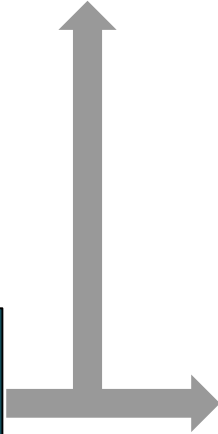
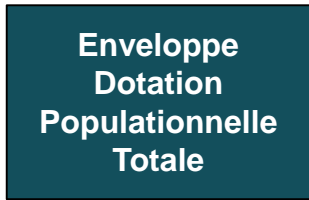
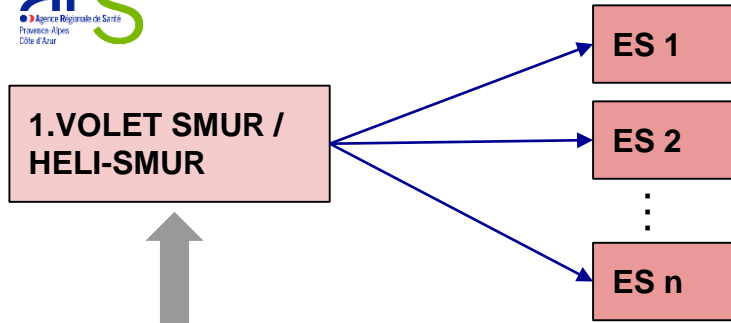
Le CCAR-U PACA s'est à ce titre doté d'un groupe de travail sur chacune de ces dimensions.

---

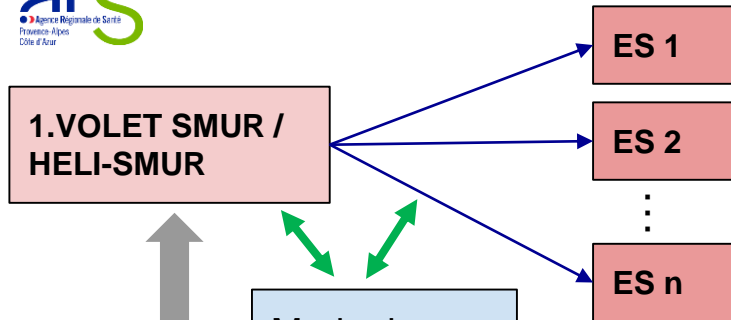
## 6 séances de travail en préparation du CCAR de mars (délégation prévue en juin) :

- Séance janvier 2022 (04/01/2022) : Installation du groupe et lancement des travaux
  - Séance Décembre 2022 (20/12/2022) : Cadrage méthode de travail et feuille de route + séparation SMUR/SAU + zonage des territoires
  - Séance Janvier 1 (03/01) : Volet SMUR + piste « zonage »
  - Séance Janvier 2 (17/01) : Volet SAU inter-zone (choix de zone et critères populationnels)
  - Séance Janvier 3 (31/01) : Volet SAU infra-zone (choix de critères entre établissements)
  - Séance Mars (08/03) : Synthèse éléments de méthode pour 2023 (y compris montée en charge) et recensement pistes d'amélioration pour calendrier de travail
-

# Synthèse graphique méthode



# Synthèse graphique méthode



Mode de calcul et de répartition?

Choix du maillage géographique ?

Choix des critères de répartition ?

Enveloppe  
Territoire 1

Enveloppe  
Territoire 2

Enveloppe  
Territoire 3

⋮  
Enveloppe  
Territoire n

ES 1

ES 2

ES 3

⋮

ES n

Enveloppe  
Dotation  
Populationnelle  
Totale

VOLET SAU  
(enveloppe totale - volet  
SMUR-HeliSMUR)

Choix des critères  
de répartition ?

# Volet SMUR

## Volet SMUR (mode de calcul et répartition) - *Chiffres provisoires*

Mode de répartition :  
sur la base de forfaits reflétant les coûts des lignes  
(saisonnier, journée « incomplète » ou complète, T2IH...)

VOLET SMUR / HELI-SMUR :  
76,9 M€

HELI-SMUR : 8,7 M€

SMUR : 68 M€

ES 1

ES 2

ES 3

⋮

ES n

Enveloppe Dot.  
Pop. Totale  
243 M€

VOLET SAU

(enveloppe globale - enveloppe SMUR-HeliSMUR) : 166,5 M€



# Forfaits SMUR

## Estimation du coût moyen d'une ligne SMUR « complète » (24h/24, 365 j/an) :

	Montant	Commentaire
Conducteur	309 738 €	Donnée chargée (coût moyen conducteur : 51 623 €, 6 conducteurs par ligne)
Infirmier	349 098 €	Donnée chargée (coût moyen infirmier : 58 183 €, 6 infirmiers par ligne)
Médecin	739 614 €	Donnée chargée (coût moyen médecin : 135 709 €, 5,45 médecins par ligne)
Véhicule, équipement	42 000 €	Forfait annuel véhicule du SMUR
<b>Total</b>	<b>1 440 450 €</b>	

Les forfaits à destination des lignes « journée incomplète », lignes T2IH ou lignes saisonnières, sont également dérivés de cette estimation.

# Recensement SMUR (au 16/03/2023)

Lignes			
Journées "incomplètes"	Lignes saisonnières	Lignes dédiées T2IH	Journées "complètes"
2,0	0,3	2,0	45,0

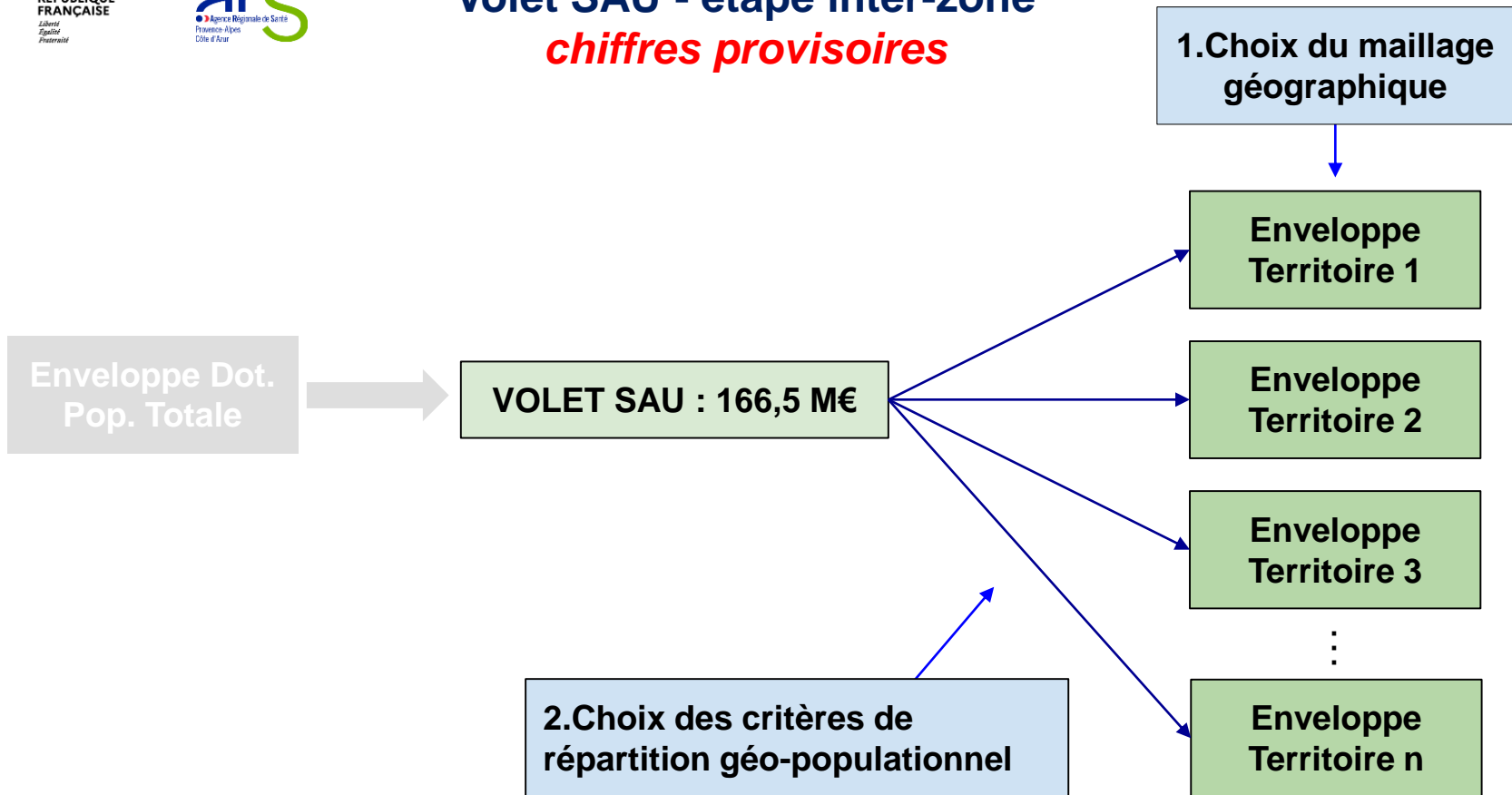
Note de lecture :  
 Les lignes saisonnières et en journée « incomplètes sont exprimées en fractions de lignes « complètes »

Structure volet SMUR/Hélistmur (en €)	
64 820 252	au titre des lignes fonctionnant 24h/24, 365 jours par an
1 482 450	au titre des lignes en journée incomplète
480 150	au titre des lignes saisonnières
1 401 672	au titre des TIIH
8 679 523	au titre de l'Hélistmur
<b>76 864 047</b>	<b>TOTAL VOLET SMUR/Hélistmur</b>

# Volet Service d'Accueil des Urgences (SAU)

# Volet SAU - étape inter-zone

## *chiffres provisoires*



# Choix du maillage géographique : Quels territoires de recours aux SAU ?

**Problématique** : comment déterminer le territoire cohérent pour représenter le recours des habitants des communes de PACA aux SAU de la région ?

**Approche proposée** : utilisation des résumés de passages aux urgences 2019 pour identifier pour chaque commune un SAU de rattachement (dans PACA et hors PACA) ;

**Finalité** : identifier les territoires de rattachements des communes selon leur recours aux différents SAU -> les regrouper en « **territoires traitants** ».

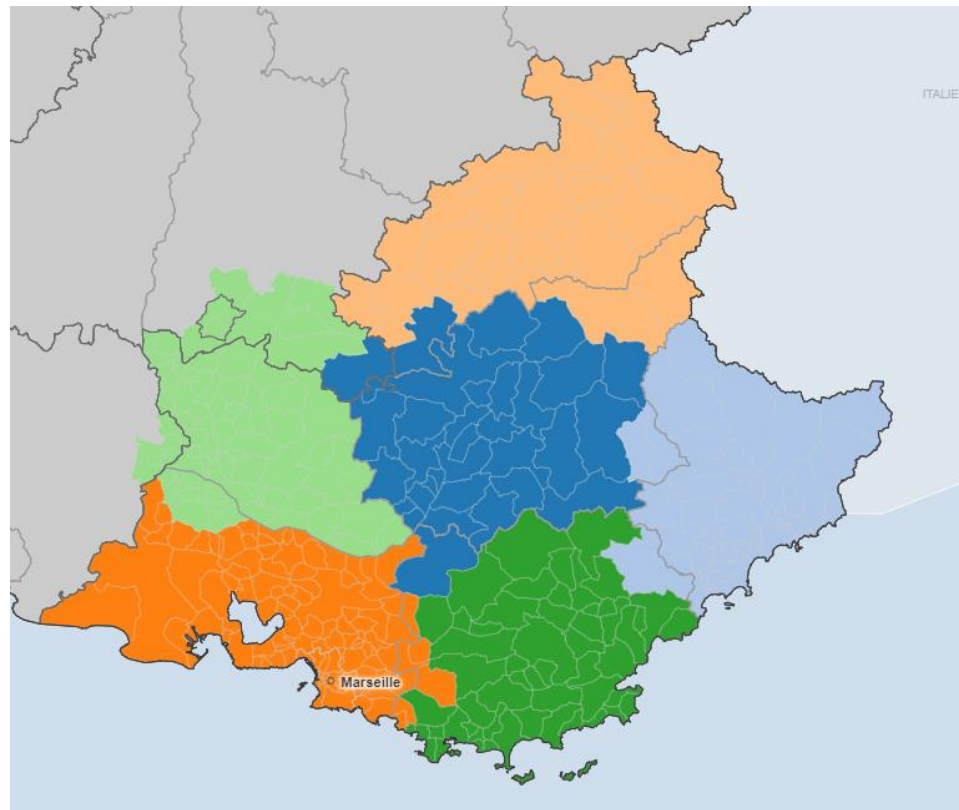
---

# Synthèse du zonage

## Territoires « traitants »

**126 / 959 communes** pour lesquelles les SAU du département ayant pris en charge la majorité des passages n'est pas le département sur lequel est situé la commune.

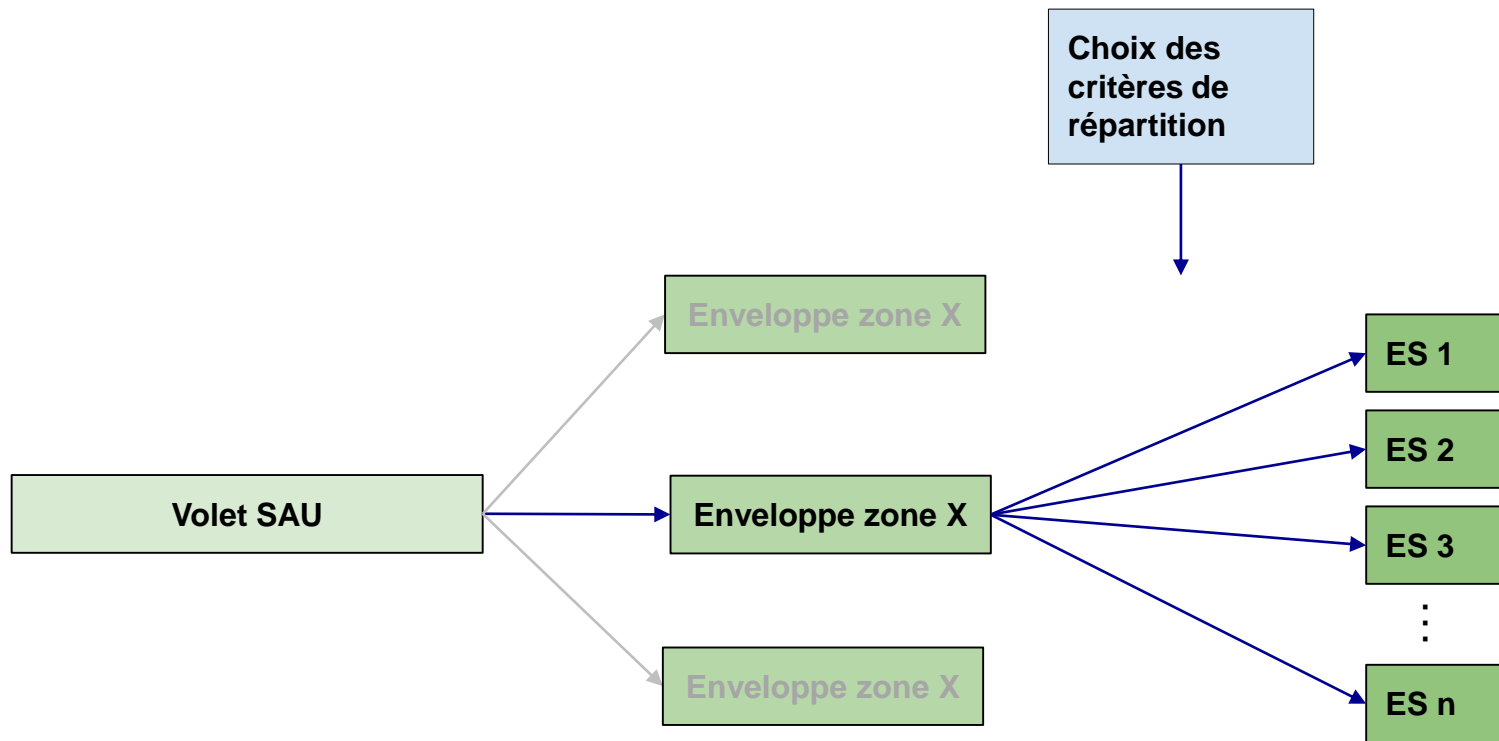
**Ces 126 communes portent 3,6% des passages (61 023 RPU).**



# Indicateurs retenus pour la première étape de ventilation du volet SAU (inter-zone)

<b>Démographique</b>
Population totale (nombre entier)
<i>Population &lt; 5 ans (%)</i>
<i>Population &gt; 75 ans (%)</i>
Volume de passages en provenance d'autres zones (basé sur les RPU)
<b>Etat de santé</b>
Affections de longue durée (taux)
<b>Situation socio-économique</b>
Indice de désavantage social FDEP
<b>Organisation de l'offre</b>
Accessibilité potentielle localisée de médecins généralistes
<i>Accessibilité potentielle localisée de pédiatres (à actualiser avant utilisation)</i>

## Volet SAU - étape infra-zone





# Indicateurs retenus pour la seconde étape de ventilation (infra-zone)

Indicateurs retenus pour la seconde étape de ventilation (infra-zone)
Volume d'activité
Part d'activité totale du SU
Part des passages provenant d'autres régions que PACA
Lourdeur organisationnelle
Part d'activité de nuit du SU (20h-8h)
Lourdeur de prise en charge
Part d'activité pour les moins de 5 ans et les plus de 75 ans
Part de passages avec CCMU = 4 ou 5 (patients les plus graves )
Part des passages suivi d'hospitalisation

*Note de lecture : ces parts sont exprimées en pourcentage des passages sur la zone considérée*

# Montée en charge

# Eviter les chocs de financement mais garantir un effet de la réforme dès 2023

- Une **montée en charge progressive**, sur la base d'une moyenne pondérée entre :
    - Ventilation « historique » (référence 2022)
    - Ventilation issue de la méthode du GT
  - Pondérations :
    - 90 *historique* / 10 *GT* en 2023 ;
    - 60 *historique* / 40 *GT* en 2024 ;
    - 30 *historique* / 70 *GT* en 2025 ;
- **Plein effet de la réforme en 2026**
-

# Eviter les chocs de financement mais garantir un effet de la réforme dès 2023

- Une délégation 2023 en **deux étapes** :

90 %

- **80 %** de la dotation populationnelle délégués dès la **C1** (juin 2023) sur la base des financements 2022
- **10 %** restants délégués au moment de la **C2** (novembre 2023) sur la base des financements 2022

10 %

- **10 %** restants délégués au moment de la **C2** (novembre 2023) permettant la première étape de la montée en charge proposée et de potentiels ajustements
-

# Feuille de route du GT « dot pop »

## Pistes d'amélioration et calendrier de travail

# Travaux à venir du GT « dot pop »

## Pistes :

- Fiabiliser les données sur le recensement et l'activité des lignes SMUR ;
- Affiner la réflexion sur les pondérations entre indicateurs à chacune des 2 étapes du volet SAU -> objectif C2 ;
- Enrichir/modifier la liste des indicateurs (par ex : meilleure prise en compte de l'importance des SAU, inclusion de l'APL pédiatre actualisée à l'étape 2...) ;
- Autres : SMUR pédiatriques, monoRUM UHCD...

## Organisation générale :

Assurer la cohérence avec le calendrier budgétaire et avec les travaux du GT « offre de soins ».

# Echanges

# VOTE



# Propositions soumises au vote

- **Avis sur la méthode de ventilation de la dotation populationnelle proposée par le GT**

# Dotation populationnelle 2022

## Information des membres

# Synthèse montants 2022

Raison sociale	Dotation populationnelle 2022	Raison sociale	Dotation populationnelle 2022
POLYCLINIQUE SAINT JEAN	1 392 080	CHI AIX PERTUIS	12 032 159
CLINIQUE SAINT GEORGE	1 102 021	CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'AUBAGNE	5 488 183
CLINIQUE DU PARC IMPERIAL	659 306	HOPITAL DU PAYS SALONNAIS	4 863 012
HOPITAL PRIVE LA CASAMANCE	670 885	CENTRE HOSPITALIER GENERAL LA CIOTAT	3 073 248
CLINIQUE GENERALE DE MARIGNANE	1 585 460	APHM DIRECTION GENERALE	55 536 707
POLYCLIN PARC RAMBOT HOP PRIV PROVENCE	991 339	CENTRE HOSPITALIER JOSEPH IMBERT ARLES	4 597 380
CLINIQUE DE L'ETANG DE L'OLIVIER	741 241	CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES	6 213 415
HOPITAL PRIVE BEAUREGARD VERT COTEAU	693 379	CH JEAN MARCEL DE BRIGNOLES	4 626 189
ASSOCIATION DES AMIS DE LA TRANSFUSION	894 426	CH DE LA DRACENIE DE DRAGUIGNAN	4 474 806
FONDATION LENVAL	4 653 746	CH DE HYERES MARIE JOSEE TREFFOT	4 808 400
INFIRM PROTEST HOP AMB PARE HOP EUROP	3 186 900	CHI DE FREJUS SAINT RAPHAEL	4 455 289
ASSOCIATION HOPITAL SAINT JOSEPH	5 107 523	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT TROPEZ	3 196 721
MUTUELLES DE FRANCE DU VAR	1 269 254	CHI TOULON LA SEYNE SUR MER	15 499 961
CHI DE MANOSQUE LOUIS RAFFALLI	4 082 489	CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'APT	2 539 079
CENTRE HOSPITALIER DE DIGNE LES BAINS	2 930 692	CENTRE HOSPITALIER DE CARPENTRAS	4 137 080
CH LES ESCARTONS A BRIANCON	2 626 252	CH LOUIS GIORDI D'ORANGE	4 234 070
CENTRE HOSPITALIER D'EMBRUN	1 092 007	CH VAISON LA ROMAINE	2 389 949
CHI DES ALPES DU SUD	7 512 670	CH JULES NIEL DE VALREAS	1 300 762
CENTRE HOSPITALIER DE GRASSE	4 708 026	CHI CAVAILLON LAURIS	3 820 677
CH D'ANTIBES JUAN LES PINS	5 643 996	CH D'AVIGNON HENRI DUFFAUT	12 605 518
CH DE CANNES SIMONE VEIL	5 979 116	HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES LAVERAN	2 406 114
CTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE	15 016 522	HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES SAINTE-ANNE	2 944 830
CH LA PALMOSA DE MENTON	2 882 621		

**240 665 500**